

Les jeunes et le cannabis

Quelques conseils à destination des parents

Avant tout faire acte de prévention.

Aborder le sujet le plus tôt possible avec les enfants.

C'est vers l'âge de 11 ans qu'ils sont le plus réceptifs.

Avant ils ne sont pas intéressés, plus tard, ils sont moins à l'écoute.

Les signes qui doivent vous alerter.

Modification du comportement.

Etats euphoriques ou à l'inverse dépression, absentéisme et baisse des résultats scolaires, changement de fréquentations, perte d'intérêt pour les loisirs et sports habituellement pratiqués ... autant de comportements qui peuvent être le signe d'un recours au cannabis.

Autres indices : Odeur caractéristique, augmentation des besoins d'argent de poche ...

Les clefs pour améliorer la situation

Il est préférable d'éviter les réactions impulsives.

Telles que colères, rejet de l'enfant ou interdiction. A l'inverse, une attitude laxiste ou le silence ne sont pas une solution. Il vaut mieux favoriser une discussion calme autour du cannabis et son usage.

Le recours à une « drogue douce » peut être l'expression d'un malaise et dans ce cas, l'enfant aura avant tout besoin d'un climat d'écoute et de confiance.

Dans le cadre de cette démarche de dialogue il est néanmoins nécessaire de poser certains interdits. Rappeler que la détention de cannabis est condamnée par la loi et qu'il est hors de question d'en fumer ou d'en stocker sous votre toit. Passer un contrat avec votre enfant en fixant des objectifs clairs et fixer un délai pour faire le bilan.

Dans l'hypothèse où votre enfant a atteint le seuil de dépendance, un accompagnement psychologique et médical sera nécessaire. N'hésitez pas à solliciter votre médecin ou adressez vous au centre médico-psychologique de votre ville.

Ce que dit la Loi.

En France la détention, la consommation, la production et la vente de cannabis sont interdites (code de la santé publique, art L 3421.1 du 28/08/90). Ainsi la peine liée à l'usage du cannabis peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3.750 € d'amende.

Ce qu'il faut savoir

On en parle beaucoup et pourtant, nombreux sont les parents qui s'interrogent. Le cannabis appartient à la catégorie des « drogues douces », mais la réalité de sa consommation et les risques encourus sont parfois mal appréhendés. Voici quelques éléments de réponse.

Quelle consommation ?

Que ce soit sous forme d'herbe (marijuana) ou de résine (haschich), le cannabis est le produit illicite le plus fréquemment consommé en France. Depuis dix ans, son usage a fortement augmenté auprès des jeunes, passant du lycée au collège. Cette tendance à la hausse se stabilise aujourd'hui. Un jeune âgé de 17 ans sur deux déclare avoir déjà expérimenté le cannabis. 15% des garçons et 6% des filles en absorbent régulièrement, les exposant à des risques de dépendance. La consommation se fait couramment le week-end, dans le cadre de rencontres entre amis.

Quels risques ?

Bien entendu, les risques sont liés à l'intensité de la consommation. Le cannabis altère la perception, l'attention et la mémoire immédiate. Chez les jeunes qui en font un usage régulier, on constate très vite une chute des résultats scolaires. Même occasionnelle, la consommation de cannabis peut également avoir des effets très immédiats au niveau psychologique et perturber la conduite - **230 morts par an sur la route (véhicules & deux roues) sont ainsi dues au cannabis** - voir accentuer les risques d'accidents lorsqu'elle est associée à l'alcool. Des troubles psychiques peuvent apparaître : hallucinations, délires ... Dans les cas de dépendance les plus graves, le cannabis se met à occuper tout l'espace psychique de la personne, qui n'est alors plus préoccupée que par la recherche et la consommation du produit. L'usage du cannabis est souvent associé à celui du tabac, s'ajoutent également les problèmes de dépendance à la nicotine et les risques de cancer du poumon.